



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVU SCOLAIRE RPI POYANNE/LAUREDE  
Séance du 25 juillet 2023  
N°06/2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 5

Excusés : 4

Absent : 1

**Etaient présents :** Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT - Jean Michel ROMERO –  
– Michel ROUSSEL – Séverine SOUPOT

**Absents excusés :** Pierre VINCENT – Catherine ROSSIGNOL - Anne ROUSERE - Nadine  
BOURLON

**Absent :** Christophe BERGE –

**Secrétaire de séance :** Séverine SOUPOT

**Date de la convocation :** 18 juillet 2023

**Objet :** Subvention à la coopérative scolaire

Le Comité syndical, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré décide  
d'octroyer une subvention au titre de l'année 2023 comme suit :

\* Coopérative scolaire RPI Poyanne Laurède : 3 700€

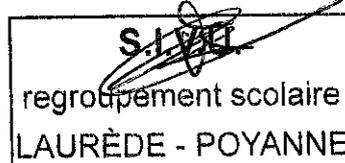
Fait à Poyanne, le 25 juillet 2023

La secrétaire

La Présidente

Séverine SOUPOT

Fabienne LABY- FAUTHOUX



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il  
peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi  
par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>